



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 25 MARS 2024 À 15H30
STRASBOURG – CENTRE ADMINISTRATIF – SALLE DES CONSEILS
Convocation du 19 mars 2024**

Membres en exercices	30 titulaires	Membres présents :	15 titulaires
	30 suppléants		4 suppléants

Membres présents :

Communauté de communes du Kochersberg :

Suppléants : Alain HABER, Raymond ZILLIOX

Communauté de communes du Pays de la Zorn :

Titulaires : Bernard FREUND, Mireille GOEHRY, Xavier ULRICH

Communauté de communes du Canton d'Erstein :

Titulaires : Jean-Pierre ISSENHUTH, Marie-Berthe KERN, Fernand WILLMANN

Eurométropole de Strasbourg :

Titulaires : Jacques BAUR, Vincent DEBES, Pia IMBS, Anne-Marie JEAN, Alain JUND,
Michèle KANNENGIESER, Thierry SCHAAL, René SCHAAL, Françoise SCHAETZEL

Suppléants : Camille BADER, Laurent ULRICH

Membres absents excusés :

Communauté de communes du Kochersberg :

Titulaire : Alain GROSSKOST, Claudine HUCKERT, Alain NORTH, Justin VOGEL

Suppléants : Jean-Charles LAMBERT, Roland Michel

Communauté de communes du Canton d'Erstein :

Titulaires : Benoît DINTRICH, Julien KOEGLER, Stéphane SCHAAL, Denis SCHULTZ

Suppléants : Laurent JEHL, Bernard SCHNEIDERLIN, Jacky WOLFARTH

Eurométropole de Strasbourg :

Titulaires : Danielle DAMBACH, Marc HOFFSESS, Doris TERNOY

Suppléants : Suzanne BROLLY, Cécile DELATTRE, Aurélie KOSMAN, Michèle LECKLER,
Dominique MASTELLI, Benjamin SOULET

Membres absents :

Communauté de communes du Canton d'Erstein :

Titulaire : Jean-Jacques BREITEL

Eurométropole de Strasbourg :

Titulaires : Jeanne BARSEGHIAN, Claude FROEHLI, Anne-Pernelle RICHARDOT

Délibération n°425 du Comité syndical

5. Budget supplémentaire 2024

Le budget supplémentaire 2024 se présente comme le report du compte administratif 2023 sur le budget 2024 du syndicat mixte pour le SCOTERS.

Le compte administratif 2023 fait apparaître les résultats cumulés suivants :

Section de fonctionnement :	excédent	+ 358 151,34 €
Section d'investissement :	excédent	+ 28 788,27 €

Le budget supplémentaire 2024 du syndicat mixte permettra :

- 1) de reporter le résultat de l'exercice 2023 sur le budget 2024,
- 2) d'abonder les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :
 - répartition de l'excédent de fonctionnement :
 - 328 151,34 € sur les charges à caractère général, de personnel
 - 30 000 € en investissement pour la mise en œuvre du SCOTERS,
 - inscription de l'excédent d'investissement sur les frais liés à la mise en œuvre du SCOTERS

*Le Comité syndical
sur proposition de la Présidente
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Arrête, par chapitre, après affectation du résultat, le budget supplémentaire pour l'exercice 2024 du syndicat mixte aux sommes suivantes :

En section de fonctionnement pour un montant de 328 151,34 € :

Dépenses par chapitre

011 Charges à caractère général	309 151,34 €
012 Charges de personnel	4 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	15 000,00 €

Recettes par chapitre

002 Excédent de fonctionnement reporté	328 151,34 €
--	--------------

En section d'investissement pour un montant de 58 788,27 € (28 788,27 € de résultat cumulé + 30 000 € d'affectation de résultat de fonctionnement) :

Dépenses par chapitre

20 Immobilisations incorporelles	58 788,27 €
----------------------------------	-------------

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20240402-425-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Recettes par chapitre

001 Excédent d'investissement	28 788,27 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	30 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le - 2 AVR. 2023

La publication le - 2 AVR. 2023

Strasbourg, le - 2 AVR. 2023


**La Présidente
Pia IMBS**

**La secrétaire de séance
Ève ZIMMERMANN**

